



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 20 décembre 2024

Vers une fermeture de la pêche du saumon atlantique sur le bassin de l'Adour et des Gaves pyrénéens

Le comité de gestion des poissons migrateurs, présidé par le représentant du préfet de région, Étienne GUYOT et réuni en séance plénière le 17 décembre 2024, a débattu sur les modalités de gestion du saumon atlantique pour la prochaine saison de pêche. Il constate que cette espèce emblématique de la richesse de la biodiversité du territoire est toujours en difficulté. En particulier, en 2023 et 2024, le nombre de saumons venant se reproduire dans le bassin ne permet plus de respecter la limite de conservation de l'espèce ce qui impose de prendre des mesures fortes pour sa préservation.

Tenant compte de ces baisses brutales des effectifs de saumons observés dans l'Adour et les Gaves pyrénéens comme dans de nombreux autres bassins de l'aire de répartition européenne de l'espèce, la pêche du saumon atlantique avait été suspendue sans attendre, dès le début du mois de juillet 2024, par décision des préfets des Pyrénées-Atlantiques, des Landes et de Nouvelle-Aquitaine.

Après un nouvel examen de la situation en cette fin d'année 2024, **le comité de gestion s'est prononcé unanimement pour que toutes les pêches professionnelles ou de loisir du saumon atlantique soient interdites en 2025 sur l'ensemble du bassin de l'Adour et des Gaves pyrénéens. Cette interdiction sera également appliquée en mer le long des côtes landaises et basques.** Conformément aux conclusions du comité de l'administration régionale qui a réuni les préfets le 18 décembre 2024 sur le thème de la biodiversité, des arrêtés préfectoraux vont être préparés afin de mettre en œuvre cette orientation prise en responsabilité par tous les membres du comité de gestion des poissons migrateurs.

Les indicateurs relatifs à l'état de conservation du saumon atlantique seront suivis avec attention et feront l'objet d'un examen au prochain comité de gestion des poissons migrateurs qui se tiendra dans le courant du premier semestre 2025, dans l'objectif d'observer une amélioration.

Le préfet de région sera par ailleurs tout particulièrement attentif aux mesures à prendre pour répondre aux difficultés financières occasionnées par cette interruption circonstancielle de la pêche.